



## Communiqué aux médias

Date

Vendredi 4 juillet 2014

**Embargo**

**4 juillet, 14h**

---

## Lancement du portail des dangers naturels de la Confédération

**Le nouveau portail [www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch) fournit une vue d'ensemble inédite de la situation actuelle en matière de dangers naturels pour l'ensemble de la Suisse grâce à une carte intelligible. Les services spécialisés de la Confédération ont développé ce portail sur mandat du Conseil fédéral et ont ainsi mis au point un nouvel outil permettant d'optimiser les alertes en cas de dangers naturels.**

Jusqu'à présent, il fallait rassembler les informations publiées par MétéoSuisse, l'OFEV et le SLF pour savoir s'il était possible de partir en vacances sans problèmes, par exemple un jour d'hiver, alors que la météo annonçait des tempêtes et des précipitations abondantes. Le portail [www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch), proposé par les services fédéraux compétents, présente désormais la situation en matière de dangers naturels ainsi que les alertes sur une seule et même carte intelligible, qui affiche les événements météorologiques extrêmes, les inondations et les glissements de terrain, les tremblements de terre, les avalanches et les risques d'incendie de forêt. Des recommandations viennent compléter ces contenus afin que la population sache comment se comporter avant, pendant et après un tel événement. Si la situation est particulièrement grave, le bulletin des dangers naturels fournit davantage d'informations, par exemple au moyen d'une description établie conjointement par les divers services. Les informations générales et détaillées restent disponibles sur les sites Internet des services spécialisés.

### **La Confédération optimise les mesures en matière de dangers naturels**

Aux yeux de M. Bruno Oberle, directeur de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), si les événements naturels tels que les crues ne peuvent pas être évités, il est néanmoins possible d'en réduire les conséquences. L'objectif du portail consiste à diffuser une information de qualité pour la population. « Car seule une information pertinente permet aux habitants d'agir de manière autonome et, ainsi, d'éviter ou de

limiter les dommages », insiste-t-il. Depuis les inondations en 2005, la Confédération a mis en œuvre, de concert avec les cantons et les communes, différentes mesures en matière de dangers naturels. Ainsi, les processus d'alerte et d'alarme ont été améliorés, par exemple en mettant en place des systèmes d'information destinés aux spécialistes ou des formations pour les conseillers locaux spécialisés dans les dangers naturels. Le portail des dangers naturels, destiné à la population, constitue un nouveau jalon dans la mise en œuvre du rapport OWARNA « Optimisation de l'alerte et de la transmission de l'alarme ».

M. Peter Binder, directeur général de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) souligne que le portail est disponible en français, en allemand et en italien et qu'il est accessible aux personnes malvoyantes. « Lorsque nous donnons l'alerte par radio et par télévision en cas de dangers naturels majeurs, nous renvoyons également au site [www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch). Il est donc essentiel, précise-t-il, que ces informations soient accessibles à tous. » Les aspects de la convivialité et de la clarté ont fait l'objet d'examen détaillés et ont été optimisés en plusieurs étapes. Il existe en outre une version du portail conçue pour smartphones en raison de l'utilisation croissante d'appareils mobiles.

### **Collaboration entre les services spécialisés**

M. Christoph Hegg, vice-directeur de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) explique que la publication sur un portail commun de produits élaborés conjointement, tels que des cartes, présuppose une étroite collaboration. « Le portail montre clairement que les services fédéraux compétents en matière de dangers naturels, à savoir l'OFEV, MétéoSuisse, le SED, le SLF et l'OFPP, ont formalisé et optimisé leur collaboration », affirme-t-il. Lorsque la situation est critique, les services se concertent au sein d'un état-major pour établir leurs prévisions et leurs alertes et émettent des bulletins de dangers naturels et des communiqués destinés aux médias, qui seront également publiés sur le nouveau portail.

En cas de tremblements de terre, il n'est généralement pas possible d'émettre une alerte. Il est donc d'autant plus important, selon M. Stefan Wiemer, directeur du Service Sismologique Suisse (SED), de disposer d'informations fiables sur la magnitude, les éventuelles répercussions et le comportement à adopter dans un tel cas. « Après un séisme d'envergure, lors de la phase chaotique, la population inquiète a besoin d'informations sûres et complètes dans les meilleurs délais », explique-t-il. De plus, il est judicieux de placer ces informations dans un contexte plus global, intégrant tous les dangers naturels, étant donné que des conditions météorologiques comme un grand froid ou des précipitations peuvent considérablement aggraver la situation des victimes évacuées ou sans abri.

### **Informations approfondies**

Les alertes et les informations concernant les événements naturels continuent d'être publiées sur les sites Internet des différents services spécialisés. Ces pages fournissent également des informations plus détaillées, telles que des valeurs de mesure, des corrélations scientifiques ou des alertes destinées à des groupes d'utilisateurs spécifiques comme les agriculteurs, les canoéistes, les adeptes de la

voile ou encore les amateurs de randonnée en raquettes. Le portail des dangers naturels, quant à lui, s'adresse au grand public. C'est pourquoi l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) est également impliqué. « En sa qualité d'organe de coordination, l'OFPP soutient toutes les mesures qui renforcent et améliorent la collaboration entre les différents partenaires impliqués. Le portail des dangers naturels, explique M. Christoph Flury, directeur suppléant de l'OFPP, reflète parfaitement le succès de la coopération entre les différents services spécialisés. »

### **Encadré**

[www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch)

OFEV – Office fédéral de l'environnement ; [www.ofev.admin.ch](http://www.ofev.admin.ch)

MétéoSuisse – Office fédéral de météorologie et de climatologie ;

[www.meteosuisse.ch](http://www.meteosuisse.ch)

SLF – WSL Institut pour l'étude de la neige et des avalanches ; [www.slf.ch](http://www.slf.ch)

SED – Service Sismologique Suisse ; [www.seismo.ethz.ch](http://www.seismo.ethz.ch)

OFPP – Office fédéral de la protection de la population ; [www.babs.admin.ch](http://www.babs.admin.ch)

### **Renseignements**

Service médias de l'OFEV : Mme Barbora Neveršil, 079 443 48 26,  
[medien@bafu.admin.ch](mailto:medien@bafu.admin.ch)

Service aux média de MétéoSuisse : Mme Barbara Galliker, 079 321 52 93,  
[media@meteosuisse.ch](mailto:media@meteosuisse.ch)

Communication SLF/WSL : Mme Birgit Ottmer, 079 763 91 88, [birgit.ottmer@wsl.ch](mailto:birgit.ottmer@wsl.ch)

Communication SED : Mme Michèle Marti, 079 299 48 66,  
[michele.marti@sed.ethz.ch](mailto:michele.marti@sed.ethz.ch)

Communication OFPP : M. Pascal Aebischer, 058 463 13 42, [info@babs.admin.ch](mailto:info@babs.admin.ch)

### **Annexes**

Illustrations

- Impression d'écran du portail
- Fiche d'information
- Photos de la conférence de presse

### **Internet**

- [www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch)
- Rapport OWARNA :  
<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/19185.pdf>